

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

2/4 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – QUARTIER DU
« NOUVEAU MONS » - MANDAT D'AMENAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS AVEC LA SEM VILLE RENOUVELEE - AVENANT N° 3 AU
CONTRAT

L'aménagement des espaces publics prévu dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », fait, pour partie, l'objet d'un groupement de commandes avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) a été désignée comme attributaire du marché de mandat d'aménagement des espaces publics.

Le contrat de mandat, signé le 23 février 2010 pour 5 ans, prévoyait l'élaboration et la passation des marchés de maîtrise d'œuvre, des marchés de travaux, des études techniques ainsi que d'une mission de géomètre, d'OPC inter chantiers et de coordonnateur sécurité.

L'objectif consistait alors à engager l'ensemble des travaux au plus tard le 31 décembre 2013, ce qui a été fait.

Depuis la signature de ce contrat, deux avenants ont été signés :

- L'avenant n° 1, conclu par anticipation en conseil municipal du 26 décembre 2014, devait permettre de couvrir le retard pris dans la réalisation de certains travaux du fait de la complexité des « interfaces chantiers » entre les projets de construction et de résidentialisation, situés à proximité immédiate des espaces publics, eux-mêmes en travaux. Cet avenant prévoyait donc une prolongation du mandat jusqu'au 30 octobre 2015.

- L'avenant n° 2, validé en conseil municipal du 17 décembre 2015, devait permettre de couvrir entièrement la période de parfait achèvement en prolongeant le mandat jusqu'au 30 avril 2017.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un troisième avenant afin de prolonger le mandat jusqu'au 31 décembre 2017. Le but est de permettre à la SEM-VR de résoudre les problèmes techniques liés aux bassins de la centralité et d'obtenir de la part des entreprises l'ensemble des documents permettant la clôture définitive du projet.

Cet avenant ne fait pas l'objet de demande de financements complémentaires, la Commission d'Appel d'Offres n'a donc pas été sollicitée.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, le délai de réalisation de la mission confiée à la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au mandat d'aménagement des espaces publics avec la SEM-VR.